

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1030

18 avril 2015

### SOMMAIRE

Aida Wedo 10 S.à r.l. ....	49394	DeA Communications .....	49427
Aida Wedo 11 S.à r.l. ....	49394	FII Co. S.à.r.l. ....	49398
Aida Wedo 12 S.à r.l. ....	49395	Fresco Investments S.à r.l. ....	49396
Aida Wedo 2 S.à.r.l. ....	49395	Fresco Ventures S.à r.l. ....	49397
Aida Wedo 3 S.à r.l. ....	49399	ICG-Longbow IV Equity S.à.r.l. ....	49396
Aida Wedo 4 S.à.r.l. ....	49399	IECG Sàrl .....	49395
AIO IV S.à r.l. ....	49437	Inmet Finance Company Sàrl .....	49440
Aravis Investissements S.A. ....	49394	IOIO S.A. ....	49396
Arcadia AM S.A. ....	49394	J.M. Rénovation S.à r.l. ....	49397
Armat TGL S.A. ....	49399	Kite S.à r.l. ....	49440
ATPL S.A. ....	49399	KKR Energas S.à r.l. ....	49440
Atrides .....	49394	Luxembourg Investment Company 54 S.à.r.l. ....	49431
BD Associates S.A. ....	49400	LuxeVapour Sàrl .....	49424
Brain.IO S.à.r.l. ....	49410	Luxfiducia, S.à.r.l. ....	49398
Bronzestone Finance S.à r.l. ....	49400	Maryline Sàrl .....	49397
California Hill .....	49402	MGE Vernon S.à r.l. ....	49398
Celox S.A. SPF .....	49424	Mobile Challenger Group S.à r.l. ....	49395
Centralis Group S.A. ....	49405	M & V Concept Sàrl .....	49397
Compagnie financière de l'innovation et de l'énergie S.A. ....	49401	Orenoque Investissements S.A. ....	49400
Completions Development S.à r.l. ....	49400	Peintures Manolux S.à r.l. ....	49436
Corporate Credit (Europe) S.A. ....	49420	ServiceMagic International S.à r.l. ....	49399

**Aida Wedo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 185.358.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037539/10.

(150042618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Aida Wedo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 191.380.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015037540/10.

(150042617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Aravis Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 50.899.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015037606/11.

(150043277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Atrides, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.262.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015037621/11.

(150042796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Arcadia AM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.258.

—  
Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 12 février 2015 sous la référence L150028876.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 mars 2015.

Référence de publication: 2015037607/12.

(150043297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Aida Wedo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 191.379.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2015.  
Référence de publication: 2015037541/10.  
(150042625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Aida Wedo 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 178.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2015.  
Référence de publication: 2015037542/10.  
(150043001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Mobile Challenger Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 155.660.

*Version rectifiée*

*Remplacement dépôt L150042733 du 06/03/2015*

Les statuts coordonnés au 06/03/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 06/03/2015.  
Cosita Delvaux  
*Notaire*  
Référence de publication: 2015038724/14.  
(150043547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

**IECG Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange, 48, rue Hiehl.  
R.C.S. Luxembourg B 174.932.

Suite à la cession de parts sociales de la société intervenue le 5 janvier 2015, entre les associés,  
Monsieur Jamal AMEDDAH, chauffeur livreur, demeurant à F-57700 Neufchef, 34, rue du Conroy,  
et  
Monsieur Abou Eddahadj CERRA CHERAKA, gérant de société, demeurant à D-54329 Konz, Röderbusch-Ring 92,  
Ci-après dénommé «le cessionnaire», d'autre part,  
La répartition du capital est la suivante:

Monsieur Abou Eddahadj CERRA CHERAKA, cent parts . . . . .	100
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 mars 2015.  
*Pour IECG Sàrl*  
M. Abou Eddahadj CERRA CHERAKA  
*Gérant technique*

Référence de publication: 2015039187/20.  
(150044679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**IOIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 123.569.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 2 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Madame Orietta RIMI, actuel administrateur, est désormais domiciliée au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015039196/14.

(150044510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**ICG-Longbow IV Equity S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 195.088.

—  
*Extrait des décisions prises en date du 2 mars 2015*

L'associé unique de la Société ont décidé de nommer pour une durée illimitée les personnes suivantes:

- M. Alexis de Montpellier, né le 22 mars 1979 à Namur, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 2 mars 2015; et

- M. Mark McNicholas, né le 17 août 1965 à Birkenhead, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 3, Eaton Mews, Clairvale Road, JE-JE2 3AB St Helier, Jersey, en tant que gérant de la Société et ce avec effet au 2 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015039186/16.

(150044366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Fresco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 191.408.

Par résolutions signées en date du 9 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Martin Bradley de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

2. nomination de M. Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. nomination de M. Hakim Drissi Kaitouni, né le 1<sup>er</sup> janvier 1983 à Medina de Fes (Maroc), ayant son adresse professionnelle au Wren House, 15 Carter Lane, EC4V 5EY Londres (Royaume Uni), en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

*Gérants*

Mme Rosa Villalobos

M. Philip Hogan

M. Charles Roemers

M. Hakim Drissi Kaitouni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039145/24.

(150044361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Maryline Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3526 Dudelange, 95, rue des Minières.  
R.C.S. Luxembourg B 104.695.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039271/9.

(150044268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**M & V Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 81A, rue du X Octobre.  
R.C.S. Luxembourg B 35.749.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039255/9.

(150044776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**J.M. Rénovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4391 Pontpierre, 6, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 98.522.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire WBM

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2015039197/13.

(150044819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Fresco Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 193.259.

Par résolutions signées en date du 9 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de M. Martin Bradley de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
2. nomination de M. Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
3. nomination de M. Jean-François Trapp, né le 15 juillet 1975 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

*Gérants*

Mme Rosa Villalobos

M. Philip Hogan

M. Charles Roemers

M. Jean-François Trapp

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 mars 2015.

Référence de publication: 2015039146/23.

(150044360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

---

**Luxfiducia, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.529.

Il est à noter que le siège social de l'associé COMEXCO INTERNATIONAL S.à r.l. a été transféré au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Il est à noter que le siège social de l'associé AQUILEGIA S.à r.l. a été transféré au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Il est à noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Marc VAN HOEK est désormais au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015039249/14.

(150044284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**FII Co. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 195.156.

**EXTRAIT**

Les associés de la Société ont décidé (i) d'accepter la démission de Monsieur Laurent Maraschin en tant que gérant A de la Société et (ii) de nommer Monsieur Taavi Davies, avec adresse professionnelle au 5-11 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 3 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

FII Co. S.à r.l.

Référence de publication: 2015039148/15.

(150044557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**MGE Vernon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.951.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 1<sup>er</sup> février 2015*

1. Monsieur Robert Hessing a démissionné de son mandat de gérant de classe B.
2. Madame Roisin Lynch, administrateur de sociétés, née le 28 octobre 1984 à Cork (Irlande), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.

*Extrait des résolutions prises par l'associée unique avec effet au 4 mars 2015*

3. Monsieur John RALSTON a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
4. Monsieur Mark BAUWENS a démissionné de son mandat de gérant de classe A.
5. Monsieur Christophe YEREMIAN, administrateur de sociétés, né le 13 juin 1967 à Paris (France), demeurant au 5, rue du General Delestraint, 75016 Paris (France), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.
6. Monsieur Olivier NOTTEAU, administrateur de sociétés, né le 29 janvier 1974 à Armentières (France), demeurant au 15, rue du 11 Novembre 1918, 59420 Mouvaux (France), a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Pour extraits sincères et conformes

Pour MGE Vernon S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015039280/25.

(150044406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

**Aida Wedo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 178.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2015.  
Référence de publication: 2015037543/10.  
(150043017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Aida Wedo 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 179.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 mars 2015.  
Référence de publication: 2015037544/10.  
(150043016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**ATPL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 172.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 mars 2015.  
Référence de publication: 2015038409/10.  
(150044115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**ServiceMagic International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 142.539.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 06/03/2015 No L150042734) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015038836/11.  
(150043794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Armat TGL S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 180.495.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Didier Bensadoun est la suivante:  
4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.  
ARMAT TGL S.A.  
Référence de publication: 2015038408/13.  
(150043913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Bronzestone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015038458/10.

(150043559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Completions Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 192.007.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015038472/11.

(150043694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**BD Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 151.333.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 février 2015 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2014*

L'Actionnaire unique de la Société décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bernhard DEDENBACH, pour 6 ans. Le mandat d'administrateur de Monsieur Bernhard DEDENBACH prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

L'Actionnaire unique de la Société décide de renouveler le mandat commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l., sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, pour 6 ans. Le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à r.l. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021 qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2020.

Référence de publication: 2015038440/16.

(150043996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Orenoque Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.950.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social le 16 février 2015*

Monsieur Camille MARNE, né le 14 novembre 1982 à Strasbourg (France), demeurant à F-06950 Falicon, 442, route de l'Aire Saint Michel, est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Julien BOECKLER, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015038784/17.

(150043531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---



**C.F.I.E. S.A., Compagnie financière de l'innovation et de l'énergie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 150.436.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE VINGT-ET-UN JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Compagnie financière de l'Innovation et de l'Energie S.A.» en abrégé «C.F.I.E. S.A.», avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée sous la dénomination de «PURITOS S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié de Maître Carlo WERSANDT, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 du 5 février 2010. Les statuts ont été modifiés par acte de Maître Henri HELLINCKX, en date du 15 mars 2012, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1064 du 26 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Priscilla ARNOULD, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Priscilla ARNOULD prénommée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social du 412F, route d'Esch, L2086 Luxembourg, au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que la présente assemblée générale des actionnaires, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale des actionnaires décide de ratifier la décision prise antérieurement aux présente de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le siège social de la société, du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française**

**« Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.»

**Version anglaise**

**“ Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the Municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the Municipality of Bertrange by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. ARNOULD, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015037682/78.

(150042832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

### California Hill, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2116 Luxembourg, 9, rue de la Malterie.

R.C.S. Luxembourg E 5.574.

#### STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Guy LANNERS, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965 (matricule: 1965090923556), demeurant à L-2116 Luxembourg, 9, rue de la Malterie, et Madame Nathalie SCHILTZ, épouse de Monsieur Guy LANNERS, née à Luxembourg, le 30 mai 1967 (matricule: 1967053026732), demeurant à L-2116 Luxembourg, 9, rue de la Malterie,

déclarant être mariés sous le régime la séparation de biens.

Et leurs enfants mineurs:

a) Ben LANNERS, né à Nancy, le 3 novembre 1998, demeurant à L-2116 Luxembourg, 9, rue de la Malterie,

b) Jo LANNERS, né à Nancy, le 3 novembre 1998, demeurant à L-2116 Luxembourg, 9, rue de la Malterie,

ici représentés par leurs parents Monsieur Guy Lanners et Madame Nathalie Schiltz, prénommés.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont déclaré constituer entre eux une société civile, à caractère familial, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «CALIFORNIA HILL»

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes autres opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directe-

ment ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

## **Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, réparties comme suit:

1) Monsieur Guy LANNERS et Madame Nathalie SCHILTZ, prénommés	
CENT parts en usufruit . . . . .	100
2) Ben LANNERS, prénommée:	
CINQUANTE parts en nue propriété . . . . .	50
3) Jo LANNERS, prénommé:	
CINQUANTE parts en nue propriété . . . . .	50

L'usufruit sur la totalité des parts détenues par chaque associé usufruitier actuel est réservé jusqu'au décès du dernier survivant d'entre eux.

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

**Art. 6.** La cession de la pleine-propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

La pleine-propriété, la nue-propriété et l'usufruit des parts sociales sont librement cessibles entre associés. Ces droits ne peuvent être cédés entre vifs, et la pleine- ou la nue-propriété ne peut être transmise à cause de mort, à des non-associés, qu'avec l'accord unanime de tous les associés. Cet agrément n'est pas requis lorsque les droits sont transmis à des héritiers en ligne directe.

Tout associé désirant céder tout ou partie de ses droits sur les parts à un tiers, doit en informer le gérant, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire. Si l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la société est en droit de racheter les droits sur les parts, visés à l'alinéa précédent, pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Le non-exercice du droit de rachat par la société ouvre un droit de préemption sur les droits au profit de tous les co-associés du cédant au prorata de leurs parts dans la société.

Sauf accord du cédant le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des droits. Le rachat effectué par la société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation des parts dont la pleine-propriété est acquise et à la réduction correspondante de son capital.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé font naître le droit de rachat au profit de la société et subsidiairement le droit de préemption au profit des co-associés de l'interdit, du failli ou de l'associé en déconfiture conformément aux stipulations précédentes.

En cas de décès d'un associé, la société a le droit de racheter à tout moment les droits sur les parts recueillis par les héritiers pour son propre compte ou pour le compte de personnes à désigner par elle.

Les alinéas précédents s'appliquent à cette hypothèse, y comprise la clause que les héritiers en ligne directe sont agréés automatiquement.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes, étant entendu qu'en cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété, ce dernier donne proportionnellement droit dans la propriété de l'actif social, tandis que l'usufruit donne proportionnellement droit dans la répartition des bénéfices.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. En cas de démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété, le nu-propiétaire et l'usufruitier supporteront les dettes en fonction des pourcentages établis par l'Administration de l'Enregistrement.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le ou les administrateurs devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, titulaires de la pleine- ou de la nue-propriété, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés, sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 6.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Le démembrement du droit de propriété des parts sociales en usufruit et en nue-propriété ne tombe pas sous la clause prévue, les droits y relatifs étant exercés par l'usufruitier.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixe la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous actes et opérations d'administration et de disposition rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et vis-à-vis de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonne le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous les créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à faire à l'assemblée générale des associés et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. La présente énumération est énonciative et non limitative.

### **Titre IV. - Assemblée générale**

**Art. 11.** Les associés peuvent être convoqués en assemblée générale par le ou les gérants quand ils le jugent convenable.

Les convocations aux réunions ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 12.** Dans toutes les réunions chaque part donne droit à une voix. Tant que le démembrement de la propriété des parts sociales en nue-propriété et en usufruit existe, le droit de vote est exclusivement réservé à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 13.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quel qu'en soit la nature et l'importance. Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux, en tenant compte de la valeur attachée à l'usufruit.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 15.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est établi à L-2116 Luxembourg, 9, rue de la Malterie.

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy LANNERS, prénommé,

- Madame Nathalie SCHILTZ, épouse de Monsieur Guy LANNERS, prénommée.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants pour tous actes de disposition comme l'achat et la vente d'immeubles, le consentement d'hypothèques, la signature de tous contrats de prêts hypothécaires.

Pour tous les actes de gestion journalière, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LANNERS, N. SCHILTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC/2015/6161. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037697/159.

(150042552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Centralis Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 160.392.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held

an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of Centralis Group SA, a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 160392, (the "Company").

The Meeting was presided by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Mrs. Monique GOERES, employee, professionally residing at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary appointed Mrs. Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

The Bureau thus formed drew up the attendance list of the General Meeting, which, after having been signed ne varietur by the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary on 15 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1623 on 20 July 2011. The articles of association of the Company (hereinafter the "Articles") have been lastly amended on 21<sup>st</sup> September 2012 pursuant to a deed received from Maître SECKLER, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2859 on 24 November 2012.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list. Such list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain attached hereto to be registered with these minutes.

III. As it appears from the attendance list, all the 62,000.- (sixty-two thousand) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

IV. The agenda of the General Meeting is the following (the “Agenda”):

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 20 (twenty Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 62,000.- (sixty-two thousand Euros) represented by 62,000.- (sixty-two thousand) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), to EUR 62,020.- (sixty-two thousand and twenty Euros) represented by 62,020.- (sixty-two thousand and twenty) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), by the issue of 20.- (twenty) new shares having the same rights and obligations than the existing Company’ shares as set out in the articles of association of the Company (the “New Shares”), in consideration for (i) a contribution in kind of a receivable amounting to EUR 739,142 (seven hundred thirty-nine thousand one hundred forty-two Euros), out of which EUR 10.- (ten Euros) shall be allocated to the share capital of the Company and the balance of EUR 739,132 (seven hundred thirty-nine thousand one hundred thirty-two Euros) to the share premium account of the Company, and (ii) a contribution in cash amounting to ten Euros (10.- Euros);

2. Approval of the subscription and payment of the New Shares;

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5. of the Company’s articles of association;

4. Decision to authorize any director of the Company, acting individually, in the name and on behalf of the Company, to update, sign and execute the shareholders register of the Company to reflect the above mentioned capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the resolutions to be taken on the basis of the Agenda; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by shareholders, the following resolutions have been taken at unanimous votes:

#### *First resolution*

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 20.- (twenty Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 62,000.- (sixty-two thousand Euros) represented by 62,000.- (sixty two thousand) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro), to EUR 62,020.- (sixty-two thousand and twenty Euros) represented by 62,020.- (sixty-two thousand and twenty) shares, each having a nominal value of EUR 1 (one Euro) by the issue of by 20 (twenty) new shares having the same rights and obligations as the existing Company shares as set out in the articles of association of the Company (the “New Shares”) in consideration for (i) a contribution in kind amounting to EUR 739,142.- (seven hundred thirty-nine thousand one hundred forty two Euros), out of which EUR 10.- (ten Euros) shall be allocated to the share capital of the Company and the balance of EUR 739,132.- (seven hundred thirty-nine thousand one hundred thirty-two Euros) to the share premium account of the Company and (ii) a contribution in cash amounting to EUR 10 (ten Euros)

#### *Second resolution*

The shareholders resolved to approve and record the following subscriptions and payments of the New Shares, thereby expressly waiving their preferential right to subscribe to Company’s shares in issue:

#### *Subscription and payment*

There appears Mrs. Estelle N’ZOUNGOU, prenamed, acting in her capacity as duly authorized representative of (i) Nancyan S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under number B 143.089, (hereinafter referred to as “Nancyan”), and (ii) Dingle S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) with registered office at 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.374 (“Dingle”), by virtue of a proxies given under private seal, who declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them-up as follows:

- subscription and payment by Nancyan of ten (10) New Shares through a contribution in kind in an aggregate amount of EUR 739,142.- (seven hundred thirty-nine thousand one hundred forty-two Euros), consisting in a receivable amounting to EUR 739,142.- (seven hundred thirty-nine thousand one hundred forty-two Euros), held by Nancyan against the Company (the “Receivable”), out of which EUR 10.- (ten Euros) shall be allocated to the share capital of the Company and the balance of EUR 739,132.- (seven hundred thirty-nine thousand one hundred thirty two Euros) to the share premium account of the Company.;

- subscription and payment by Dingle to ten (10) New Shares, through a contribution in cash for an amount of ten Euros (EUR 10,-).

#### *Evidence of the contributions' existence*

Proof of the contribution in cash has been given to the undersigned notary, who has been provided by a blocking certificate issued by the Banque et Caisse d’Epargne de l’Etat.



Proof of ownership and value of the Receivable has been given to the undersigned notary who has been provided with the report from ATWELL, qualified independent auditor (“réviseur d’entreprises agréé”), with registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, issued with respect to the valuation of the Receivable (the “Auditor Report”).

The conclusion of such report is the following:

#### *Conclusion*

“On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the claim to be contributed would not be at least equal to the number and the value of the 10 new shares with a nominal value of EUR 1 each of Centralis Group S.A. to be issued in exchange, together with the share premium of EUR 739,132.”

The Auditor Report, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder representing the appearing persons and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Effective implementation of the contributions*

Nancyan, represented as here above stated, acting in its capacity as contributor of the Receivable, declared that:

- (i) it is the sole owner of the Receivable which may be freely assigned to the Company;
- (ii) the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- (iii) the transfer of the Receivable is effective as of the date of the present deed;
- (iv) all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable to the Company have been or will be carried out in all relevant jurisdictions; and
- (v) further to the contribution of the Receivable to the Company, the Receivable will be extinguished by legal effect (“confusion”) in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

As a result of the foregoing subscriptions and payments, the shareholding of the Company is composed as follows:

- Nancyan holds 31,010 (thirty-one thousand and ten) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each; and
- Dingle holds 31,010 (thirty-one thousand and ten) shares of the Company, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is set at EUR 62,020 (sixty-two thousand and twenty Euros) represented by 62,020 (sixty-two thousand and twenty) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which have been entirely paid up.”

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to authorize any director of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the shareholder(s) register of the Company to reflect the above mentioned capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately two thousand one hundred and fifty Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l’année deux mille quinze, le vingt-sept février,

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de la société Centralis Group SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B. 160.392 (la «Société»).

L'Assemblée Générale fut présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomma comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée, résidant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire nommèrent Madame Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formèrent le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Le Bureau ainsi formé a dressé la liste de présence de l'Assemblée Générale qui, après avoir été signée ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1623 du 20 juillet 2011. Les statuts de la Société (les «Statuts»), ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire établi à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2859 du 24 novembre 2012.

II. Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par eux, figurent sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

III. Tel que renseigné sur la liste de présence, l'intégralité des 62.000 (soixante-deux mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent expressément avoir été dûment informés au préalable.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant («l'Ordre du Jour»):

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 20.- (vingt Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 62.000 (soixante-deux mille Euros) représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), à EUR 62.020 (soixante-deux mille vingt Euros) représenté par 62.020 (soixante-deux mille vingt) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), par l'émission de 20.- (vingt) nouvelles actions portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société, tels que prévus dans les statuts de la Société (les «Nouvelles Actions») par (i) apport en nature d'une créance d'un montant de EUR 739.142 (sept cent trente-neuf mille cent quarante-deux Euros), dont EUR 10.- (dix Euros) sont affectés au capital social de la Société tandis que la balance de EUR 739.132 (sept cent trente-neuf mille cent trente-deux Euros) est affectée au compte de prime d'émission de la Société, et (ii) un apport en numéraire d'un montant de 10 EUR (dix Euros);

2. Approbation de la souscription et du paiement des Nouvelles Actions devant être émises par la Société;

3. Modification consécutive de l'article 5. premier paragraphe des statuts de la Société;

4. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, au nom et pour le compte de la Société, de modifier et signer le registre des actionnaires de la Société suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus et plus généralement d'exécuter toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des résolutions devant être prises sur base du présent Ordre du Jour; et

5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

Les actionnaires ont unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 20.- (vingt Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 62.000 (soixante-deux mille Euros) représenté par 62.000 (soixante-deux mille) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), à EUR 62.020 (soixante-deux mille vingt Euros) représenté par 62.020 (soixante-deux mille vingt) actions, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), par l'émission de 20 (vingt) nouvelles actions portant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société, tels que prévus dans les statuts de la Société (les «Nouvelles Actions») par (i) apport en nature d'une créance d'un montant de EUR 739.142 (sept cent trente-neuf mille cent quarante-deux Euros), dont EUR 10.- (dix Euros) sont affectés au capital social de la Société tandis que la balance de EUR 739.132 (sept cent trente-neuf mille cent trente-deux Euros) est affectée au compte de prime d'émission de la Société, et (ii) un apport en numéraire d'un montant de 10 EUR (dix Euros).

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires ont unanimement décidé d'approuver et d'enregistrer la souscription et le paiement des Nouvelles Actions, par là-même renonçant expressément à leur droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions à émettre de la Société, comme suit:



### *Souscription et paiement*

Intervient ensuite Maître Estelle N'ZOUNGOU, prénommée, agissant en qualité de mandataire de (i) Nancyan S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 143.089 («Nancyan») et (ii) Dingle S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 168.374 («Dingle»), en vertu d'une procurations données sous seing privé, déclare souscrire aux Nouvelles Actions et les libérer intégralement comme suit:

- souscription et paiement par Nancyan de 10 (dix) Nouvelles Actions par un apport en nature d'un montant total de EUR 739.142 (sept cent trente-neuf mille cent quarante-deux Euros), consistant en un créance détenue par Nancyan contre la Société (la «Créance»), dont EUR 10.- (dix Euros) sont affectés au capital social de la Société tandis que la balance de EUR 739.132 (sept cent trente-neuf mille cent trente-deux Euros) est affectée au compte de prime d'émission de la Société;

- souscription et paiement par Dingle de 10 (dix) Nouvelles Actions par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 10 (dix Euros).

### *Preuve de l'existence des apports*

Preuve de l'existence de l'apport en numéraire a été fournie au notaire instrument, lequel a reçu un certificat de blocage émis par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat.

Preuve de la propriété de la Créance a été fournie au notaire, auquel a été remis une copie du rapport d'ATWELL S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social sis au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, relativement à l'évaluation de la Créance (le «Rapport de Réviseur»).

La conclusion dudit rapport est la suivante:

### *Conclusion*

«On the basis of the work carried out by us, nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the claim to be contributed would not be at least equal to the number and the value of the 10 new shares with a nominal value of EUR 1 each of Centralis Group S.A. to be issued in exchange, together with the share premium of EUR 739,132.»

Le Rapport de Réviseur, après avoir été signé ne varietur par le mandataire représentant les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

### *Réalisation effective des apports*

Nancyan, représentée comme indiqué ci-avant, agissant en qualité d'apporteur de la Créance, a déclaré:

- (i) être le propriétaire de la Créance et confirmé que celle-ci est librement cessible;
- (ii) que la Créance est certaine et sera due et remboursable à son échéance sans déduction (certaine, liquide, exigible);
- (iii) que l'apport de la Créance est effectif à la date des présentes;
- (iv) que toutes formalités visant à rendre effectif le transfert de la propriété de la Créance à la Société ont été ou seront effectuées dans les pays concernées.
- (v) qu'en conséquence de l'apport de la Créance à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion conformément à l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

En conséquence des souscriptions et paiements ainsi effectués, l'actionariat de la Société est composé comme suit:

- Nancyan détient 31.010 (trente-et-un mille) actions de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;
- et
- Dingle détient 31.010 (trente-et-un mille) actions de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

### *Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et les apports ayant été entièrement libérés, les actionnaires ont unanimement décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 62.020 (soixante-deux mille vingt Euros) représenté par 62.020 (soixante-deux mille vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) par action, intégralement libérées.»

### *Quatrième résolution*

Les actionnaires ont unanimement décidé d'autoriser l'un quelconque des administrateurs de la Société, avec pouvoir individuel de signature au nom et pour le compte de la Société, à modifier et signer le registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital décrite ci-avant et, plus généralement, de prendre toute action nécessaire ou utile en lien avec les résolutions qui précède.

### Coûts et dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à deux mille cent cinquante euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, E. N'ZOUNGOU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/4558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037670/263.

(150043283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

### Brain.IO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.130.

### STATUTES

In the year two thousand fifteen on the twenty-fourth day of the month of February.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- 1) Mr. Riyadh Abdullatif ALBATTAT, Architect, born on 06<sup>th</sup> of February 1985 in Kobar, Saudi Arabia, with a permanent place of residence at Firas Bin Nadr St., Kobar, Saudi Arabia,
- 2) Mr. Abubaker Saleh Omar SHAMLAN, Developer, born on 07<sup>th</sup> of December 1984 in Al-Dammam, Saudi Arabia, with a permanent place of residence at A8 7772 Alhamra, Dammam, 31493 Saudi Arabia
- 3) Mr. Muath Abdulrahman ALMULLA born on 05<sup>th</sup> of November 1985 in Damman, Saudi Arabian, with a permanent place of residence at 11C Alhambra, Damman, 31413 Saudi Arabia

Those three appearing are here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three powers of attorney's, substituted to him.

The said powers, signed "ne varietur" by the appearing parties and the officiating notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties in the capacity in which they act, have requested the officiating notary to draw up the following articles of incorporation ("the Articles") of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which such party declared to incorporate.

### Name - Object - Registered Office - Duration

**Art. 1.** There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended.

**Art. 2.** The Company's name is Brain.IO S.à.r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is the realization of studies and all activities pertaining to the research and development in all fields whatsoever, including in the fields of Science and Technology (e.g. Logic Abstraction, User experience, Synthetic Intelligence, Self-Sustainability, Green Technology, Urban Solutions, Workflow Automation and Cloud Architecture), as well as any financial, commercial, industrial, real estate, securities and trading operations and transactions that are directly or indirectly related to this object or in some manner will realize this object.

The Company may also take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally hold, manage, develop, sell or dispose of the

same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed; finally perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all property, financial, commercial, technical and industrial operations connected directly or indirectly in all areas above mentioned in order to facilitate the accomplishment of its purpose

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

**Art. 11.** The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder (s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

### Management

**Art. 12.** The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s) of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole Manager has all the powers of the board of managers.  
(

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound by one of the manager's signature.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 14.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Two managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means allowing to identify the person using this technics.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

### **General meetings of Shareholders**

**Art. 15.** Decisions of the shareholders are taken as follows:

- In case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

- If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held annually in Luxembourg on the first Monday of May at 11am. Other general meetings of shareholders shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

**Art. 16.** General meetings of shareholders are convened by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance Sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 18.** Each year, as of 31<sup>st</sup> December, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the company

**Art. 20.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

The sole shareholder (as the case may be) can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### Applicable Law

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31<sup>st</sup> December 2015.

#### *Subscription and Payments*

The 100 (one hundred) shares representing the capital have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
- Mr. Riyadh Abdullatif ALBATTAT .....	34	4.250 €
- Mr. Muath Abdulrahman ALMULLA .....	33	4.125 €
- Mr. Abubaker Saleh Omar SHAMLAN .....	33	4.125 €
Total .....	100	12,500 €

All the shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and three hundred euro.

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed by unanimous vote the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr. Riyadh Abdullatif ALBATTAT, Architect, born on 06<sup>th</sup> of February 1985 in Kobar, Saudi Arabia, with a permanent place of residence at Firas Bin Nadr St., Kobar, Saudi Arabia,

- Mr. Abubaker Saleh Omar SHAMLAN, Developer, born on 07<sup>th</sup> of December 1984 in Al-Dammam, Saudi Arabia, with a permanent place of residence at A8 7772 Alhamra, Dammam, 31493 Saudi Arabia

- Mr. Muath Abdulrahman ALMULLA born on 05<sup>th</sup> of November 1985 in Damman, Saudi Arabian, with a permanent place of residence at 11C Alhambra, Damman, 31413 Saudi Arabia

The Company will be bound by the signature of one of the aforementioned managers for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

2) The Company shall have its registered office at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;



### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Junglinster, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Riyadh Abdullatif ALBATTAT, Architecte, né le 06 février 1985 à Kobar, Arabie Saoudite, résidant à Firas Bin Nadr St., Kobar, Arabie Saoudite,

2.- Monsieur Abubaker Saleh Omar SHAMLAN, développeur, né le 07 décembre 1984 à Al-Dammam, Arabie Saoudite, résidant à A8 7772 Alhamra, Dammam, 31493 Arabie Saoudite,

3.- Monsieur Muath Abdulrahman ALMULLA, né le 05 novembre 1985 à Damman, Arabie Saoudite, résidant au 11C Alhambra, Damman, 31413 Arabie Saoudite

Les trois comparants sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé à lui substituées.

Les dites procurations, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

### Dénomination - Siège - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

**Art. 2.** La dénomination de la Société sera Brain.IO S.à.r.l

**Art. 3.** L'objet de la société est la réalisation d'études et de toutes les activités relatives à la recherche et le développement dans quelque domaine que ce soit, y compris dans les domaines de la science et de la technologie (Par ex. «Logic Abstraction», «User experience», «Synthetic Intelligence», «Self- Sustainability», «Green Technology», «Urban Solutions», «Workflow Automation» et «Cloud Architecture»), ainsi que toutes opérations et transactions, commerciales, industrielles, immobilières, financières, mobilières et de commerce qui sont directement ou indirectement liées à cet objet ou qui contibuent d'une manière ou d'une autre à sa réalisation.

La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences, autre droit de propriété, ou autre droit ou participation jugés opportuns, et plus généralement les détenir, les gérer et les mettre en valeur, en disposer en tout ou en partie aux conditions et pour la rémunération que la Société jugera appropriée, telle que des actions en valeur mobilières; prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres et octroyer à toute société holding, filiale, société affiliée ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s) prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

### Capital - parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 12'500.- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 11.** La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

### Gérance

**Art. 12.** La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Dans le cas où il y a un seul gérant, il a tous les pouvoirs d'un conseil de gérance.

Les gérants seront désignés et leur rémunération fixée, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Articles à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans le cas où il n'y a qu'un seul gérant, la seule signature de ce gérant engage la société. Dans le cas de plusieurs gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Dans le cas où il y a plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance ou de tout autre matière spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.



Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque manager.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants en personne, par procuration ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Sous réserve des dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication permettant d'identifier l'utilisateur.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

### **Assemblées Générales d'Associés**

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises comme suit:

- en présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé vote par écrit.

- si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg le premier lundi du mois de mai à 11h00 ou le lendemain si ce jour est férié. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 16.** Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

### Exercice social - Comptes Annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance arrêtera le bilan au 31 décembre. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la société

**Art. 20.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou de l'affecter au compte report à nouveau ou de le transférer à un compte de réserve extraordinaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

L'associé unique (le cas échéant) peut décider de dissoudre la société et procéder à sa liquidation, étant personnellement responsable de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, connues ou inconnues, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 25.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

### Souscription - Libération

Les 100 (cent) parts sociales représentant le capital social ont été souscrite comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales	Paiement sociales
- Riyadh Abdullatif ALBATTAT . . . . .	34	4.250 €
- Mr. Muath Abdulrahman ALMULLA . . . . .	33	4.125 €
- Mr. Abubaker Saleh Omar SHAMLAN . . . . .	33	4.125 €
Total . . . . .	100	12,500 €

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12'500,- (douze mille cinq cents euros) est donc disponible pour la société, la preuve de cela ayant déjà été donnée au notaire.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille trois cents euros.

### Décision des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommés aux fonctions de gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Riyadh Abdullatif ALBATTAT, Architecte, né le 06 février 1985 à Kobar, Arabie Saoudite, résidant à Firas Bin Nadr St., Kobar, Arabie Saoudite,

- Monsieur Abubaker Saleh Omar SHAMLAN, développeur, né le 07 décembre 1984 à Al-Dammam, Arabie Saoudite, résidant à A8 7772 Alhamra, Dammam, 31493 Arabie Saoudite,

- Monsieur Muath Abdulrahman ALMULLA, né le 05 novembre 1985 à Damman, Arabie Saoudite, résidant au 11C Alhambra, Damman, 31413 Arabie Saoudite

La Société se trouvera engagée par la seule signature d'un seul de ses gérants pour tous les actes dans la limite de l'objet social et de la Loi.

2) Le siège social de la Société est établi au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 février 2015. Relation GAC/2015/1606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015037660/512.

(150042971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.490.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of January,  
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Corporate Credit (Europe) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having been incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 April 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 356 of 15 May 2001, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81490. The Articles of Incorporation have been amended for the last time following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1161 of 9 May 2012.

The meeting is declared open at 6.11 p.m. by Maître Claire Prospert, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed, Maître Elodie Michaud, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Mr Pit Dostert, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman called upon the notary to record that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1 To remove the jurisdictional limitations in relation to the members of the board of directors and to amend paragraphs 2, 10 and 11 of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly.

2 To modify the quorum requirements for the deliberations of the board of directors and to amend paragraph 7 of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly.

3 To acknowledge the resignation of Mr James Pope, Mr Patrick Zurstrassen, Mr Yves Wagner and Mr Roland Frey acting as directors of the Company with effect as of 20 February 2015 at 11.59 p.m. Luxembourg time and to acknowledge the resignation of Ms Frances Hutchinson acting as director of the Company with effect as of 31 December 2014.

4 To appoint Ms Karla Rabusch, Mr Michael Niedermeyer, Mr Michael Hogan and Mr Richard Goddard as new directors of the Company with effect as of 21 February 2015.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital is represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have been duly informed on all items of the above agenda prior to the meeting and that they waive the convening notice.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to remove the jurisdictional limitations in relation to the members of the board of directors of the Company with immediate effect and to amend paragraphs 2, 10 and 11 of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company accordingly.

Paragraph 2 of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“Subject to the provisions of these Articles, the board may regulate its proceedings as it thinks fit.”

Paragraph 10 of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“Without prejudice to the second and seventh sentence of this Article 8, a person entitled to be present at a meeting of the board or of a committee of the board shall be deemed to be present for all purposes if he is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously. A director so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed

to take place where it is convened to be held or (if no director is present in that place) where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting is.”

Paragraph 11 of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“A resolution in writing executed by all the directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the board or (as the case may be) a committee of the board duly convened and held. For this purpose:

- (a) a resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office; and
- (b) a resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more directors, or a combination of both.”

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to modify the quorum requirements for the deliberations of the board of directors of the Company with immediate effect and to amend paragraph 7 of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company so that it shall read as follows:

“The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.”

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr James Pope, Mr Patrick Zurstrassen, Mr Yves Wagner and Mr Roland Frey acting as directors of the Company with effect as of 20 February 2015 at 11.59 p.m. Luxembourg time and resolved to acknowledge the resignation of Ms Frances Hutchinson acting as director of the Company with effect as of 31 December 2014 and resolved to grant all of them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible.

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to appoint the following persons as new directors of the Company with effect as of 21 February 2015 for a period ending at the annual general meeting of the shareholders approving the Company’s annual accounts as of 31 March 2016:

(i) Ms Karla Rabusch, director, born on 13 April, 1959 in Brookings, South Dakota, United States of America, with professional address at Wells Fargo Funds Management, LLC, 525 Market Street, San Francisco, California 94105, United States of America;

(ii) Mr Michael Niedermeyer, director, born on 4 October, 1954 in Portland, Oregon, United States of America, with professional address at Wells Fargo Asset Management, 525 Market Street, San Francisco, California 94105, United States of America;

(iii) Mr Michael Hogan, director, born on 4 February, 1959 in Saint Paul, Minnesota, United States of America, with professional address at Wells Fargo Funds Management, LLC, 2001 North Main Street, Suite 600, Walnut Creek, California 94596, United States of America; and

(iv) Mr Richard Goddard, director, born on 5 December, 1959 in Fareham, United Kingdom, with professional address at The Directors Office, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a result, the Company will forthwith be managed as of 21 February 2015 by a board of directors composed of:

- Ms Karla Rabusch;
- Mr Michael Niedermeyer;
- Mr Michael Hogan;
- Mr Richard Goddard; and
- Mr Jürgen Meisch.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

There being no further business, the meeting is closed at 6.20 p.m..

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille quinze, le septième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de Corporate Credit (Europe) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société») constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 356 en date du 15 mai 2001 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81490. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 23 mars 2012, ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1161 du 9 mai 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.11 heures sous la présidence de Maître Claire Prosper, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Elodie Michaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Pit Dostert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Suppression des limitations juridictionnelles concernant les membres du conseil d'administration de la Société et modification des paragraphes 2, 10 et 11 de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence.

2 Modification du quorum nécessaire pour les délibérations des réunions du conseil d'administration et modification du paragraphe 7 de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence.

3 Acceptation de la démission de M. James Pope, M. Patrick Zurstrassen, M. Yves Wagner et M. Roland Frey en leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet au 20 février 2015 à 23h59, heure de Luxembourg et acceptation de la démission de Mme Frances Hutchinson en sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

4 Nomination de Mme Karla Rabusch, M. Michael Niedermeyer, M. Michael Hogan et M. Richard Goddard en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet au 21 février 2015.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de supprimer les limitations juridictionnelles concernant les membres du conseil d'administration de la Société et de modifier avec effet immédiat les paragraphes 2, 10 et 11 de l'article 8 des statuts de la Société en conséquence.

Le paragraphe 2 de l'article 8 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Sous réserve des dispositions des présents statuts, le conseil d'administration peut déterminer les procédures le concernant qu'il juge appropriées.».

Le paragraphe 10 de l'article 8 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Sans préjudice des dispositions de la seconde et de la septième phrase du présent Article 8, une personne dont la présence est admise à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité du conseil d'administration est réputée être présente à toutes fins si elle est capable (directement ou par voie électronique) de parler et d'être entendue de façon simultanée par toutes personnes présentes ou réputées être présentes. Un administrateur ainsi réputé présent est autorisé à voter et par conséquent est pris en compte dans le calcul du quorum. Une telle réunion est réputée avoir lieu à l'endroit spécifié dans la convocation ou (si aucun administrateur n'est présent à un tel lieu) là où le groupe le plus important de participants est réuni, ou, s'il n'existe pas de groupe, là où le président de la réunion se trouve.»

Le paragraphe 11 de l'article 8 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«Une résolution écrite signée par l'ensemble des administrateurs est valable et exécutoire de la même façon que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration ou (le cas échéant) d'un comité du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. A cette fin:



- a) une résolution peut être émise sous forme papier ou sous forme électronique envoyée au siège social; et  
b) une résolution peut se composer de plusieurs documents sous forme papier ou sous forme électronique, chaque document étant signé par un ou plusieurs administrateurs, ou une combinaison des deux.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier le quorum nécessaire pour les délibérations des réunions du conseil d'administration et de modifier le paragraphe 7 de l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé d'accepter la démission de M. James Pope, M. Patrick Zurs-trassen, M. Yves Wagner et M. Roland Frey en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 20 février 2015 à 23h59, heure de Luxembourg et a décidé d'accepter la démission de Mme Frances Hutchinson en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2014 et a décidé de donner décharge à tous les administrateurs pour l'exécution de leurs devoirs dans la mesure légalement possible.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société, avec effet au 21 février 2015, pour la période se terminant à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels de la Société en date du 31 mars 2016:

(i) Mme Karla Rabusch, administrateur, née le 13 avril, 1959 à Brookings, Dakota du Sud, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Wells Fargo Funds Management, LLC, 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, États-Unis d'Amérique;

(ii) M. Michael Niedermeyer, administrateur, né le 4 octobre, 1954 à Portland, Oregon, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Wells Fargo Asset Management, 525 Market Street, San Francisco, Californie 94105, États-Unis d'Amérique;

(iii) M. Michael Hogan, administrateur, né le 4 février, 1959 à Saint Paul, Minnesota, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Wells Fargo Funds Management, LLC, 2001 North Main Street, Suite 600, Walnut Creek, Californie 94596, États-Unis d'Amérique; et

(iv) M. Richard Goddard, administrateur, né le 5 décembre, 1959 à Fareham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à The Directors Office, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il en résulte que la Société sera gérée avec effet au 21 février 2015 par le conseil d'administration composé comme suit:

- Mme Karla Rabusch;
- M. Michael Niedermeyer;
- M. Michael Hogan;
- M. Richard Goddard; et
- M. Jürgen Meisch.

#### *Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Prospert, E. Michaud, P. Dostert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/509. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015037689/219.

(150042847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**LuxeVapour Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 173.549.

—  
*Extrait d'une décision des associés*

En date du 27 février 2015, les associés ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social au 17, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le gérant unique*

Référence de publication: 2015038695/12.

(150043614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

---

**Celox S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 9.711.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") of the sole shareholder of the company CELOX S.A. SPF, a Luxembourg private wealth management company existing under the form of a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 9.711 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Jean Paul HENCKES, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on October 26 August 1971, and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 188 on 24 December 1971, and whose articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 June 2011 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2133 on 13 September 2011.

The Extraordinary General Meeting was opened at 16.30 p.m. by Mr. Matthias SCHMIDT, lawyer, professionally residing in Luxembourg, acting as chairman of the meeting (the "Chairman").

Mrs. Hawa MAHAMOUD, jurist, professionally residing in Luxembourg, was appointed as secretary of the Extraordinary General Meeting (the "Secretary") and Mr. Joaquim GODINHO, employee, professionally residing in Luxembourg, was appointed as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the Extraordinary General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list of the Extraordinary General Meeting (the "Attendance List"), which, having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the Company's sole shareholder and by the members of the Bureau, which will remain attached to the present minutes together with the proxy form and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I - The share capital of the Company is EUR 24,800,000 (twenty four millions eight hundred thousand Euros), represented by 248,000 (two hundred forty eight thousand) shares, each having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros).

II - Pursuant to the Attendance List, the sole shareholder representing all of the 248,000 (two hundred forty eight thousand) shares authorised to vote was present or validly represented at the Extraordinary General Meeting which could thus validly deliberate and decide upon the items of the agenda hereinafter reproduced.

III - The agenda of the Extraordinary General Meeting (the "Agenda") was the following:

1) Amendment of article three of the articles of association of the Company in order to amend the Company's purpose and which shall henceforth be worded as follows:

"The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the disposal, in any matter whatsoever, of financial assets with the exclusion of any commercial activity. By financial assets it shall be understood:

(i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral agreements, as amended from time to time; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.



The Company is authorized to hold interests in any other company only if it does not interfere in the management of that company.

The Company may guarantee the liabilities of a company in which it holds a participation, but only on an ancillary basis and without remuneration.

The Company may further carry out all transactions which it considers necessary or incidental to the accomplishment and development of its corporate object. It will carry out these transactions to the largest extents permissible but within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on Private Wealth Management Company and the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, both as amended from time to time.”;

2) Miscellaneous.

IV. The Extraordinary General Meeting having approved the statements of the Chairman, and having been validly constituted, deliberated on all the items of the Agenda and passed the following resolutions:

*Sole resolution*

The Extraordinary General Meeting resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company - to reflect the amendment of the Company's purpose and which shall henceforth be worded as follows:

“ **Art. 3.** The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the disposal, in any matter whatsoever, of financial assets with the exclusion of any commercial activity. By financial assets it shall be understood:

(i) financial instruments within the meaning of the law of August 5, 2005 on financial collateral agreements, as amended from time to time; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the public, or be listed on any stock exchange market.

The Company is authorized to hold interests in any other company only if it does not interfere in the management of that company.

The Company may guarantee the liabilities of a company in which it holds a participation, but only on an ancillary basis and without remuneration.

The Company may further carry out all transactions which it considers necessary or incidental to the accomplishment and development of its corporate object. It will carry out these transactions to the largest extents permissible but within the limits laid down by the law of May 11, 2007 on Private Wealth Management Company and the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, both as amended from time to time.”

The above resolution is adopted by unanimous decision of the sole shareholder present or represented and authorised to vote.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, stated herewith that on request of the above appearing persons, the present deed was worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the Bureau signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède.**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique («l'Assemblée Générale Extraordinaire») de la société CELOX S.A. SPF, une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme, constituée et établie sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9711 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 août 1971, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous numéro 188 du 24 décembre 1971, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous numéro 2133 du 13 septembre 2011.

L'Assemblée Générale Extraordinaire fut ouverte à 16.30 heures par Monsieur Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que président de cette assemblée (le «Président»).

Madame Hawa MAHAMOUD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, a été désigné secrétaire de l'Assemblée Générale Extraordinaire (le «Secrétaire») et Monsieur Joaquim GODINHO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment les membres du bureau (le «Bureau»).

Etant ainsi formé, le Bureau dressa la liste de présence (la «Liste de Présence»), qui, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires représentant l'actionnaire unique, ainsi que par les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter que:

I - Le capital social de la Société est de EUR 24.800.000 (vingt quatre millions huit cent mille euros) représenté par 248.000 (deux cent quarante huit mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros).

II - Conformément à la Liste de Présence, l'actionnaire unique représentant 248.000 (deux cent quarante huit mille) actions autorisées à voter est présent ou dûment représenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III - L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire («l'Ordre du Jour») est le suivant:

1) Décision de modifier l'article trois des statuts de la Société, afin de modifier l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur comme suit:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation, de quelque manière que ce soit, d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financier, il faut entendre:

- (i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée;
- (ii) les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte. Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

La Société est autorisée à détenir une participation dans toute autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société.

La Société peut garantir des dettes d'une société dans laquelle elle détient une participation mais seulement à titre accessoire et sans rémunération.

La Société pourra également réaliser toute transaction qui est considérée comme nécessaire ou accessoire à l'accomplissement ou au développement de son objet social. Elle réalisera ces transactions le plus largement possible mais dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, toutes deux, telles que modifiées.»

2) Divers.

IV. L'Assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président, et s'étant reconnue dûment constituée, délibéra alors sur tous les points à l'Ordre du Jour et pris les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'article trois des statuts de la Société, afin de modifier l'objet social de la Société et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation, de quelque manière que ce soit, d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financier, il faut entendre:

- (i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, telle que modifiée;
- (ii) les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte. Les titres émis par la Société ne pourront faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

La Société est autorisée à détenir une participation dans toute autre société seulement si elle ne s'immisce pas dans la gestion de ladite société.

La Société peut garantir des dettes d'une société dans laquelle elle détient une participation mais seulement à titre accessoire et sans rémunération.

La Société pourra également réaliser toute transaction qui est considérée comme nécessaire ou accessoire à l'accomplissement ou au développement de son objet social. Elle réalisera ces transactions le plus largement possible mais dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, toutes deux, telles que modifiées.»

La résolution susmentionnée est adoptée par décision de l'actionnaire unique présent ou représenté et autorisé à voter.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise a déclaré que sur la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants il a été spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes,

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms et adresses, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHMIDT, H. MAHAMOUD, J. GODINHO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 mars 2015. 2LAC/2015/4536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037706/168.

(150043305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

### **DeA Communications, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.877.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DeA Communications S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand -Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.877 et constituée en vertu d'un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, le 31 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1189 du 19 juin 2006, page 57026 (dénommée ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Francis Kessler, pré-qualifié, le 21 décembre 2012 et publié le 19 janvier 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135, page 6460, (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Mme Claudia ROUCKERT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. L'assemblée choisit également comme scrutateur, Mme Claudia ROUCKERT, pré-qualifiée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- Les actionnaires de la Société représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par le notaire instrumentant. Cette liste de présence restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

- Il résulte de la liste de présence ci-annexée que les quarante-et-un millions six cent quarante-neuf mille neuf cent dix-sept (41.649.917) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée et que les actionnaires considèrent avoir été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

- La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de sept millions trois cent quatre-vingt-un mille deux cent quarante-deux euros (7.381.242 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-huit millions huit cent deux mille deux cent trente euros (68.802.230 EUR) à soixante seize millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (76.183.472 EUR) par l'émission de six millions vingt-quatre mille vingt-neuf (6.024.029) nouvelles actions, sans désignation de valeur nominale (les «Nouvelles Actions»), moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant global de soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille huit cent trente et un euros et vingt-deux centimes (EUR 79.249.831,22 EUR) (la «Prime d'Emission»).

2. Souscription des Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission par le Souscripteur et libération intégrale du prix de souscription des Actions Nouvelles moyennant un apport en nature d'un montant total de quatre-vingt-six millions six cent trente et un mille soixante-treize euros et vingt-deux centimes (86.631.073,22 EUR) consistant en la conversion de créances détenues par le Souscripteur à l'encontre de la Société (l'«Apport») qui sera alloué à hauteur de (i) sept millions trois cent quatre-vingt-un mille deux cent quarante-deux euros (7.381.242 EUR) au capital social de la Société et de (ii) soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille huit cent trente et un euros et vingt-deux centimes (EUR 79.249.831,22 EUR) au compte primes d'émission.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit: «Le capital social souscrit est fixé à soixante seize millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (76.183.472 EUR), représenté par quarante-sept millions six cent soixante-treize mille neuf cent quarante-six (47.673.946) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale.».

#### 4. Divers.

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'adopter les résolutions qui suivent:

##### *Première résolution*

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de sept millions trois cent quatre-vingt-un mille deux cent quarante-deux euros (7.381.242 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-huit millions huit cent deux mille deux cent trente euros (68.802.230 EUR) à soixante seize millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (76.183.472 EUR) par l'émission des Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission.

##### *Deuxième résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter la souscription des Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission par DE AGOSTINI S.p.A., société de droit italien («Società Per Azioni»), ayant son siège social à 15, Via G. da Verrazano, Novara, Italie, inscrite auprès du Registre des sociétés de Novara sous le numéro 07178180589 (le «Souscripteur») et d'enregistrer la libération intégrale du prix de souscription des Nouvelles Actions par l'Apport comme suit:

- le montant de sept millions trois cent quatre-vingt-un mille deux cent quarante-deux euros (7.381.242 EUR) sera affecté au capital social de la Société; et
- le montant de soixante-dix-neuf millions deux cent quarante-neuf mille huit cent trente et un euros et vingt-deux centimes (EUR 79.249.831,22 EUR) sera affecté au compte primes d'émission.

##### *Description de l'Apport*

L'Apport est constitué de créances liquides, certaines et exigibles d'un montant total de quatre-vingt-six millions six cent trente et un mille soixante-treize euros et vingt-deux centimes (86.631.073,22 EUR) détenues par le Souscripteur à l'encontre de la Société.

##### *Evaluation de l'Apport*

L'Apport est évalué à quatre-vingt-six millions six cent trente et un mille soixante-treize euros et vingt-deux centimes (86.631.073,22 EUR). Les Actionnaires déclarent être d'accord avec l'évaluation et l'affectation de l'Apport telles que décrites ci-avant.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi») un rapport sur les méthodes d'évaluation et sur la description de l'Apport a été établi et signé le 23 janvier 2015 par les Cabinets de révision agréés Audit Conseil Services S.à r.l., 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen et H.R.T. REVISION S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (le «Rapport du Réviseur»).

La conclusion du Rapport du Réviseur est la suivante:

«Sur base des travaux effectués et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur de l'apport en nature ne corresponde pas au moins à la somme de la valeur du pair comptable des 6.024.029 actions à émettre en contrepartie et de la prime d'émission y relative de 79.249.831,22 EUR pour un montant total de 86.631.073,22.»

##### *Intervention et déclaration du Souscripteur*

Le Souscripteur, représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-qualifiée, déclare en ce qui concerne l'Apport:

- a. marquer son accord avec l'évaluation faite de l'Apport de quatre-vingt-six millions six cent trente et un mille soixante-treize euros et vingt-deux centimes (86.631.073,22 EUR) et avec son allocation;
- b. souscrire aux Nouvelles Actions moyennant le paiement de la Prime d'Emission et de les libérer intégralement par l'Apport;
- c. qu'il détient les créances à apporter à la Société;
- d. que l'Apport sera effectif d'un point de vue luxembourgeois à partir du présent acte notarié; et
- e. qu'il s'engage à ce que toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise et toute législation étrangère concernée suite à l'Apport soient accomplies sur production d'une copie certifiée du présent acte notarié établissant ledit Apport de manière à formaliser l'Apport à la Société et à rendre celui-ci effectif à tout endroit et à l'égard de toute tierce partie.

### *Preuve de l'existence de l'Apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant à travers le Rapport du Réviseur, lequel après avoir été signé "ne varietur" par les représentants des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec ce dernier.

### *Troisième résolution*

En conséquence des décisions prises ci-avant, les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à soixante seize millions cent quatre-vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (76.183.472 EUR), représenté par quarante-sept millions six cent soixante-treize mille neuf cent quarante-six (47.673.946) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale.».

### *Estimation des coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à environ 7.000.- euros.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président déclare la séance levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des personnes comparantes, ce dernier a signé le présent acte avec, Nous, le notaire.

### **Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of January,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, under-signed,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of DeA Communications S.A., a public limited liability company ("société anonyme") incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 116.877 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 31 May 2006 and published on 19 June 2006 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1189, page 57026, (hereafter referred to as the "Company").

The articles of association of the Company have been modified several times and for the last time pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, pre-named, on 21 December 2012 and published on 19 January 2013 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 135, page 6460 (the "Articles").

The meeting was presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting also elected Mrs Claudia ROUCKERT, pre-named, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- The shareholders of the Company represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the undersigned notary. The said list will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

- As it appears from said attendance list, all the forty-one million six hundred and forty-nine thousand, nine hundred and seventeen (41,649,917) shares in issue are represented at the present general meeting and the shareholders declare that they consider themselves duly convened and that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting can validly decide on all items of the agenda.

- The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital by an amount of seven million three hundred and eighty-one thousand two hundred and forty-two euros (EUR 7,381,242) in order to raise it from its current amount of sixty-eight million eight hundred and two thousand, two hundred and thirty euros (EUR 68,802,230) to seventy-six million one hundred and eighty-three thousand, four hundred and seventy-two euros (EUR 76,183,472) by creating and issuing six million twenty-

four thousand and twenty nine (6,024,029) new shares without nominal value (the “New Shares”) subject to the payment of a share premium for a global amount of seventy-nine million two hundred and forty-nine thousand eight hundred and thirty-one euros and twenty-two cents (EUR 79,249,831.22) (the “Share Premium”).

2. Subscription to the New Shares subject to the payment of the Share Premium by the Subscriber and full payment of the subscription price for the New Shares by the Subscriber by way of contribution in kind in the amount of eighty-six million six hundred and thirty-one thousand seventy-three euros and twenty two cents (EUR 86,631,073.22) consisting in the conversion of receivables held by the Subscriber towards the Company (the “Contribution”) to be allocated in the amount of (i) seven million three hundred and eighty-one thousand two hundred forty-two euros (EUR 7,381,242) to the share capital of the company and of (ii) seventy-nine million two hundred and forty-nine thousand eight hundred and thirty-one euros and twenty-two cents (EUR 79,249,831.22) to the share premium account.

3. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association which shall henceforth read as follows: “The subscribed share capital is fixed at seventy-six million one hundred and eighty-three thousand, four hundred and seventy-two euros (EUR 76,183,472), represented by forty-seven million six hundred seventy-three thousand nine hundred and forty-six (47,673,946) shares. The shares have no nominal value.”.

#### 4. Miscellaneous.

The Shareholders unanimously decide to adopt the following resolutions:

##### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of seven million three hundred and eighty-one thousand two hundred and forty-two euros (EUR 7,381,242) in order to raise it from its current amount of sixty-eight million eight hundred and two thousand, two hundred and thirty euros (EUR 68,802,230) to seventy-six million one hundred and eighty-three thousand, four hundred and seventy-two euros (EUR 76,183,472) by creating and issuing the New Shares subject to the payment of the Share Premium.

##### *Second resolution*

The Shareholders resolve to accept the subscription of the New Shares subject to the payment of the Share Premium by DE AGOSTINI S.p.A., a company organised under the laws of Italy (“Società per azioni”), with registered office at 15, Via Giovanni da Verrazano, Novara, Italy, registered with the Novara Companies Register under number 07178180589 (the “Subscriber”) and record the full payment of the subscription price for the New Shares by the Contribution as follows:

- the amount of seven million three hundred and eighty-one thousand two hundred forty-two euros (EUR 7,381,242) will be allocated to the share capital of the Company; and

- the amount seventy-nine million two hundred and forty-nine thousand eight hundred and thirty-one euros and twenty-two cents (EUR 79,249,831.22) will be allocated to the share premium account.

##### *Description of the contribution*

The Contribution consists of liquid, certain and payable claims for an aggregate amount of eighty-six million six hundred and thirty-one thousand seventy-three euros and twenty two cents (EUR 86,631,073.22) held by the Subscriber against the Company.

##### *Evaluation of the Contribution*

The Contribution is valued at eighty-six million six hundred and thirty-one thousand seventy-three euros and twenty two cents (EUR 86,631,073.22). The Shareholders declare to agree with the evaluation and the allocation of the Contribution as stated above.

In compliance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the “Law”), a report on the valuation methods and the description of the Contribution has been drawn up and signed on 23 January 2015 by the Cabinets de révision agréés Audit Conseil Services S.à r.l., 204, route d’Arlon, L-8010 Strassen and H.R.T. REVISION S.A., 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (the “Auditor’s Report”).

The conclusion of the Auditor’s Report is as follows:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the sum of the pair value of the 6.024.029 shares to be issued in exchange and a share premium thereon of EUR 79.249.831,22 for a total consideration amounting to EUR 86.631.073,22.”

##### *Intervention and declaration of the Subscriber*

The Subscriber, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, declares in relation to the Contribution:

a. to agree with the valuation at eighty-six million six hundred and thirty-one thousand and seventy-three euros and twenty two cents (EUR 86,631,073.22) of the Contribution and its allocation;



- b. to subscribe for the New Shares subject to the payment of the Share Premium and to have them fully paid up by way of the Contribution;
- c. that it is the owner of the receivables to be contributed to the Company;
- d. that the Contribution will be effective from a Luxembourg point of view from the date of this notarial deed; and
- e. that the Subscriber shall procure that all the formalities required by the Luxembourg law and any involved foreign law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

#### *Evidence of the Contribution*

Proof of the existence and the value of the Contribution has been given to the undersigned notary by the Auditor's Report, which after having been signed "ne varietur", by the proxy holder representing the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

#### *Third resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 5.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

"The subscribed share capital is fixed at seventy-six million one hundred and eighty-three thousand, four hundred and seventy-two euros (EUR 76,183,472), represented by forty-seven million six hundred seventy-three thousand nine hundred and forty-six (47,673,946) shares. The shares have no nominal value."

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately 7.000,- euros.

#### *Declaration*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

There being no further business the Chairman declared the meeting closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2015. Relation: EAC/2015/2084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037755/242.

(150042603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

### **Luxembourg Investment Company 54 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.073.

#### — STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

#### THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability (“société à responsabilité limitée”), governed by the relevant law and the present articles.

**Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period.

**Art. 4.** The company will assume the name of “Luxembourg Investment Company 54 S.à r.l.” a private limited liability company.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

**Art. 6.** The company’s corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

**Art. 11.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 12.** The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company’s object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate



with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 16.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 18.** Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

**Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

#### *Transitory Disposition*

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fifteen.

#### *Subscription and payment.*

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro), so that the amount of EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company.

#### *Estimate of costs.*

The parties estimate the value of formation expenses at approximately 1,500.- euro.

*Decisions of the sole shareholder*

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le six février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, salariée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger. Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «Luxembourg Investment Company 54 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

*Disposition transitoire.*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

*Souscription et libération.*

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), de sorte que le montant de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de 1,500.- euros.

*Décisions de l'associé unique*

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2015. Relation: EAC/2015/3638. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037173/261.

(150042328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

**Peintures Manolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1937 Luxembourg, 3, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 187.142.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1<sup>er</sup> mars 2015*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> Mars 2015 que l'associé unique a décidé de transférer le siège social de L-2167 Luxembourg, 136, rue des Muguets, à L-1937 Luxembourg, 3, rue Auguste Liesch, à dater de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

PEINTURE MANOLUX S.à R.L.

Un mandataire

Référence de publication: 2015038139/14.

(150042681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

**AIO IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.688.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner Anchorage IO GP IV, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 210 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "AIO IV S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary, on 27 November 2013 published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 243 dated 28 January 2014, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182.688 (the "Company").

II.- That the 2,000 (two thousand) shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000 (two thousand) new shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 950,000 (nine hundred fifty thousand United States Dollars) out of which an amount of USD 7,000 (seven thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P. acting through its general partner Anchorage IO GP IV, L.L.C. for the new shares by way of contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) to USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000 (two thousand) new shares with a nominal value

of USD 25 (twenty-five United States Dollars) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 950,000 (nine hundred fifty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which an amount of USD 7,000 (seven thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up by way of a contribution in cash made by the Sole Shareholder and amounting to USD 1,000,000 (one million United States Dollars) (the "Contribution").

*Third resolution:*

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso- Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe to the New Shares. The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

*Evidence of the Contribution's existence*

A proof of the Contribution has been given to the Company.

*Fourth resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P.: 4,000 (four thousand) shares.

*Fifth resolution:*

The Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at USD 100,000 (one hundred thousand UNITED STATES DOLLARS) represented by 4,000 (four thousand) shares (parts sociales), of USD 25.- (twenty five UNITED STATES DOLLARS) each, all fully subscribed and entirely paid up."

No other amendment is to be made to this article at this time.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour de janvier.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P., une société en commandite exemptée (exempted limited partnership), ayant son siège social sis c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, représentée par son associé commandité, Anchorage IO GP IV, L.L.C., une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social sis c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 210 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique ("Associé Unique"),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, par l'effet d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "AIO IV S.à r.l.", une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire, le 27 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et



Associations numéro 243, daté du 28 janvier 2014, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 182.688 (la "Société").

II. - Que les 2.000 (deux mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle manière que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, l'Associé Unique reconnaissant expressément en avoir été dûment informé préalablement.

III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américain), de manière à le faire passer de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américain) à 100.000 USD (cent mille Dollars Américain) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 950.000 USD (neuf cent cinquante mille Dollars Américain) duquel un montant de 7.000 USD (sept mille Dollars Américain) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et paiement par Anchrage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P. agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Anchrage IO GP IV, L.L.C. des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable afférent à cette assemblée générale; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

*Seconde résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américain), de manière à le faire passer de son montant actuel de 50.000 USD (cinquante mille Dollars Américain) à 100.000 USD (cent mille Dollars Américain) par l'émission de 2.000 (deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américain) (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 950.000 USD (neuf cent cinquante mille Dollars Américain) payable sur le compte prime d'émission de la société (la "Prime d'Emission"), duquel un montant de 7.000 USD (sept mille Dollars Américain) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout étant payé par le biais d'un apport en numéraire réalisé par l'Associé Unique et d'un montant de 1.000.000 USD (un million de Dollars Américain) ("Apport").

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par le biais de l'Apport.

*Intervention - Souscription - Paiement*

Intervient alors l'Associé Unique, représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, par le biais d'une procuration donnée sous seing privée, laquelle déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujet au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été intégralement payées par l'Associé Unique au travers de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'Apport*

Une preuve de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de ce qui a été décidé ci-dessus, l'actionariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Anchrage Illiquid Opportunities Offshore Master IV, L.P.: 4.000 (quatre mille) parts sociales

*Cinquième résolution:*

L'Apport ayant été intégralement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société de la manière qui suit:

" **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à 100.000 USD (cent mille DOLLARS AMERICAINS) représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq DOLLARS AMERICAINS) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées."

Aucune autre modification n'est apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015037594/178.

(150041446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**KKR Energas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 191.505.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 261 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037983/9.

(150042866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Inmet Finance Company Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.174.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015037952/11.

(150043276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---

**Kite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Sanem, 10A, avenue du Swing.

R.C.S. Luxembourg B 188.464.

---

*Extrait des résolutions prises par le gérant en date du 06 mars 2015*

Il est décidé de transférer l'adresse de la société du 12, avenue du Swing L-4367 Belvaux au 10A, avenue du Swing L-4361 Sanem.

Belvaux, le 06 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour KITE S.à.r.l

Fideco S.A.

Référence de publication: 2015037981/14.

(150042842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

---